

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2017-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2017

Date de la convocation : 16 août 2017

Le sept septembre deux mil dix-sept à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux de la mairie d'Esbarres, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 13

Exprimés : 16

Présents : MM. BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PAILLET Gérard, POULLOT Hubert, REMY Claude, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. BERTHIOT Paul Marie, PACOT Franck (procuration à M. ROBIOT), PENNING Denis (procuration à M. COLLARDOT).

M. Jérôme TOUCHARD est secrétaire du syndicat.

Objet : PPRE de la Vouge – 2^{ème} et 3^{ème} Tranche du PPRE 2016-2020

Le Président rappelle que le SBV a obtenu une DIG sur le PPRE 2016-2020 (AP du 8 août 2016).

Le coût des travaux inscrits dans le PPRE (entretien, restauration, plantation, diversification,...) pour les tranches 2 et 3 (tranches ferme et conditionnelle), est estimé au maximum à 89 000 € TTC.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux estimé à 89 000 € TTC pour les tranches 2 et 3 du PPRE 2016-2020,
- INSCRIT aux budgets, les crédits nécessaires à la réalisation des deux tranches de travaux,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Départemental de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les Jour, Mois et
An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président
Jean François COLLARDOT

